



## MAIRIE

### Horaires d'ouverture au public

Lundi – Mardi – Jeudi – Vendredi  
8 h 30 – 12 h 00



Annick GUICHARD, Maire de Trèves, reçoit sur rendez-vous  
Contacter le secrétariat de mairie :  
Tel: 04. 72. 24. 91. 12. / @: mairie@treves69.fr

**Prochaine permanence le samedi :**  
15 décembre 2018

Consultez toutes infos communales ainsi que  
l'Info-Trèves sur le site de la commune de Trèves :  
<http://mairie-treves69.com>

### Dates à retenir

Huitres Association Familiale	Samedi 1er décembre
Lumières en ballade	Vendredi 7 décembre
Paniers Garnis Sou des Ecoles	Vendredi 14 décembre
Audition Musique et loisirs	Samedi 15 Décembre
Repas des anciens Espace Pierre Bret	Samedi 15 décembre
Vœux du maire	Vendredi 4 janvier 2019
AG Piston Club	Mardi 18 janvier 2019
Bal AJT	Samedi 26 janvier 2019

### BIBLIOTHÈQUE

#### Nouveautés novembre:

- Par accident : H. Coben
- Les larmes de sel : P. Bartolo
- La voix du volcan : E. Brisow-Pellen
- Cavale : V. Jouannet
- Chante rossignol : G. Bordes
- Après l'incendie : R. Goolrick
- La femme à droite sur la photo : V. Musso
- Ce que le mirage doit à l'oasis : Y. Khadra
- Une femme entre nous : G. Hendricks
- L'enfant de Loire : G. Bordes

Tous les mercredis  
de 16 h 00 à 18 h 30  
Tous les samedis  
de 10 h 00 à 12 h 00

**URGENCES MÉDICALES**  
04.77.81.01.75  
**PHARMACIE de GARDE**  
04.77.47.50.91

**POMPIERS SDIS : 18**  
**GENDARMERIE : 04 74 56 10 26**

En cas de panne ou problème sur les réseaux,  
**appeler les N° d'URGENCE,**  
seuls services compétents pour vous  
apporter les renseignements nécessaires.

**ERDF : 09 72 67 50 69**

**LYONNAISE DES EAUX :**

-Service clientèle: 0977 409 443

-Urgences Techniques: 0977 401 131

**FRANCE TELECOM : 10 14**

**LA POSTE : 3631 dysfonctionnement**

### Attention

« Lumières en balade »

#### **vendredi 7 décembre**

Vin chaud et marrons grillés

Organisé par la commune

Ballade autour du village

=> départ : 19 h 00 de la Trèverie

Vente de lampions au profit du téléthon



### Anciens combattants Ampuis

#### Section Trèves

Les hommes qui ont servi en Algérie jusqu'au  
début juillet 1964 sont susceptibles, sous condi-  
tion, d'obtenir la carte d'ancien combattant.  
Renseignements auprès de  
M. Lucien CHEVALLIER

### Vœux du Maire

Le Maire et le Conseil Municipal de Trèves

vous invitent à fêter la Nouvelle Année

autour du verre de l'amitié.

Vendredi 4 janvier 2019

à partir de 19h





**Centre de Loisirs du 2 au 4 janvier 2019 de 8 à 18 heures**

**A partir de 5 ans**

Inscription avant le 14 décembre 2018.

Bricolage, cuisine, Jeux..

## Listes électorales

Pour l'inscription sur les listes électorales 2019, merci de vous présenter en mairie, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile jusqu'au 31.12.2018

ou par internet sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Rubrique « Services en ligne et formulaires »

« Demande d'inscription sur les listes électorales »

## Infos diverses



### REUNION PUBLIQUES D'INFORMATION

**Quel(s) projet(s) pour le territoire d'ici 2040 ? VENEZ PARTICIPER AUX ECHANGES**

**Jeudi 06 décembre 2018**

**A 19 h à VIENNE**

Auditorium de Trente (Espace saint Gemain  
30 avenue Général Leclerc)

**Lundi 10 Décembre 2018**

**A 18h30 à ST MAURICE L'EXIL**

Salle Aragon (rue de la commune 1871)

**Mardi 11 décembre 2018**

**A 18h30 à DAVEZIEUX**

Halle des Muletiers (Espace Jean Monnet,  
parc de la Lombadière)

### POUR MIEUX RESPIRER NE BRÛLEZ PAS VOS DECHETS VERTS

**Le brûlage à l'air libre des déchets verts, c'est interdit !**

Article 84 du « règlement sanitaire départemental » (RSD) type diffusé par la circulaire du 9 août 1978. Cette interdiction est rappelée dans le circulaire du 18 novembre 2011.

La combustion à l'air libre des végétaux est une activité fortement émettrice de polluants : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane. Outre la gêne pour le voisinage et les risques d'incendies qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves.

En cas de non respect d'un RSD une contravention de 450 € peut être appliquée pour un particulier. (Article 131-13 du code pénal)

### VIATRAJECTOIRE

est un service public gratuit et sécurisé qui simplifie vos démarches administratives pour trouver la maison de retraite qui vous correspond.

#### VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE ?

Rapprochez-vous de la maison du Rhône la plus proche de votre domicile. Un professionnel vous aidera dans vos démarches.

Plus d'infos sur : [www.rhone.fr/viatrajectoire](http://www.rhone.fr/viatrajectoire)

Contacts : Hôtel du Département 29,31 cours de la liberté  
69483 LYON Cedex 03.

Votre maison du Rhône la plus proche : [www.rhone.fr/mdr](http://www.rhone.fr/mdr)  
- [www.rhone.fr/contact](http://www.rhone.fr/contact) - 0 800 869 869 service gratuit

### Impôts – Finances publiques

#### Le prélèvement à la source ça change quoi pour moi ?

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, avec le prélèvement à la source, le décalage d'un an entre mes revenus et l'impôt correspondant disparaît.

- En 2019, je paye l'impôt sur mes revenus de 2019.
- Réductions et crédits d'impôt : Le principe ne change pas.  
Les réductions et crédits d'impôts acquis une année me sont restitués l'année suivante
- Et mes revenus de 2018 ? : L'impôt sur les revenus non exceptionnels de 2018 sera effacé. Les revenus exceptionnels et les revenus hors du champ de la réforme resteront imposés

Plus d'infos : [prelevementalalsource.gouv.fr](http://prelevementalalsource.gouv.fr) ou [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)  
ou 0 811 368 368 (0.06€/min. + prix appel)

## Infos V.C.A

**Collecte de pneus** Déchèterie d'Ampuis Du 1 au 15 décembre 2018

Réservé aux particuliers de Vienne-Condrieu-Agglomération / Carte d'accès obligatoire / 4 pneus par foyer

Pneus acceptés : Véhicules légers (tourisme, camionnettes, 4x4, motos, scooters)

Pneus refusés : Pneus souillés, poids lourds, agricole

Attention : en dehors de ces dates, le dépôt de pneus n'est pas autorisé

Plus d'infos : Service Environnement de VCA 04 74 53 45 13

[environnement@vienne-condrieu-agglomeration.fr](mailto:environnement@vienne-condrieu-agglomeration.fr) [www.vienne-condrieu-agglomeration.fr](http://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr)

**Pour retrouver toutes les infos des AnimJeunes :**

<https://www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/nos-services-au-quotidien/jeunesse/>

Facebook PIJ Vienne Condrieu Agglomération